

Direction de la protection de la jeunesse

TÉMOIGNAGE COMMISSION PARLEMENTAIRE

Mobilis au CISSS-ME est une équipe faisant partie de la Direction de la protection de la jeunesse. L'équipe est constituée de deux conseillères offrant du support aux intervenants de la Montérégie sur la problématique des réseaux délinquants et de l'exploitation sexuelle. Les services offerts sont des consultations cliniques, des formations adaptées, l'animation d'un regroupement d'intervenants pivots, la centralisation des informations et le maintien de la communication entre les divers services. Mobilis est né en 2008 d'un partenariat avec le Service policier de l'agglomération de Longueuil et le Centre jeunesse de la Montérégie.

Depuis l'implantation de Mobilis au sein du Centre jeunesse Montérégie, le phénomène de l'exploitation sexuelle n'a cessé de prendre de l'ampleur. Cette augmentation est en partie liée à la facilitation que permet l'avènement des réseaux sociaux, mais aussi et particulièrement par l'ouverture qui s'est créé pour parler de cette problématique sans tabou.

Au cours des 3 premières années (2008-2011), le nombre des demandes formulées à Mobilis s'élevait à une moyenne de 334 requêtes ou questionnements par année. Aujourd'hui, lorsque l'on observe les 2 dernières années, on cumule une moyenne de 956 demandes par année. Une grande partie de ces demandes sont en lien avec les fréquentations à risque des différents bénéficiaires. Mais les inquiétudes liées au risque d'exploitation ou à l'exploitation sexuelle confirmée des jeunes deviennent de plus en plus préoccupantes. Si près de 136 jeunes étaient à risque ou exploités entre 2008 et 2011 parmi la clientèle du CJM, on parle maintenant pour l'an 2017 et 2018 de près de 373 jeunes impliqués dans des activités prostitutionnelles ou à risque d'être exploités sur le territoire de la Montérégie.

Si, au début de nos interventions, on parlait du recrutement comme d'un phénomène organisé par les gangs de rue, il est à noter que celui-ci a évolué dans une forme beaucoup plus large. Les réseaux sociaux sont responsables en grande partie de cette évolution, la capacité exponentielle de transmission de l'information et la vitesse à laquelle elle se propage est effrayante et très difficile à suivre. Si, il y a une dizaine d'années, le recrutement était l'apanage des jeunes hommes, il est maintenant fortement influencé par les jeunes filles qui côtoient les milieux criminalisés dans le but d'obtenir un certain pouvoir, une certaine reconnaissance. Sur 29 possibles recruteurs qui ont été répertoriés lors de deux dernières années, quinze sont de jeunes filles.

Pour contrer ce phénomène, il est important de former les intervenants qui côtoient les jeunes à risque ou qui sont impliqués dans la criminalité et l'exploitation sexuelle. Pour ce faire, Mobilis offre ce service tant au sein de son organisation qu'aux différents partenaires du milieu. Plus d'une quinzaine de formations/sensibilisation sont offertes au courant de l'année, et ce, depuis plusieurs années. En 11 ans, c'est 259 sensibilisations/formations qui ont été données. Ces formations étaient parfois offertes de concert avec le SPAL ou d'autres partenaires du milieu.

La Commission souhaite entendre Projet Mobilis sur les questions suivantes :

Première Question : Comment s'assurer dans le milieu d'une bonne concertation afin de dépister et intervenir rapidement auprès des victimes mineures d'exploitation sexuelle?

A. Bonne concertation :

Une bonne concertation débute au sein même de son organisme. Beaucoup d'informations s'y recoupent sans pour autant être traitées de façon plus large. Pris individuellement, un cas à la fois, il est difficile voire impossible de dépister une tendance ou de dépister les individus problématiques. Il est préférable de neutraliser ces individus qui agressent et exploitent plusieurs victimes que de traiter les victimes une à la fois. Pour y arriver, le travail en partenariat est nécessaire afin d'intervenir sur plusieurs fronts à la fois, soit en prévention, en protection et en poursuite. Ainsi, nous considérons qu'une bonne concertation doit se faire en trois temps :

o **Au centre jeunesse :**

- Avoir des conseillers dédiés à la problématique de l'exploitation sexuelle;
- Offrir du support, des conseils et de l'accompagnement aux intervenants confrontés à la problématique;
- Colliger l'information rapportée par les intervenants sur les activités criminelles des jeunes (noms, surnoms, types d'activités, endroit);
- Évaluer le risque d'implication dans les réseaux délinquants (par les fréquentations, les opportunités et autres facteurs de risque plus personnel aux jeunes);
- Conseiller et prévoir des interventions en fonction du niveau de risque, ajouter des services s'il y a lieu;
- Supporter les interventions et se réajuster au besoin;
- *Pour le Centre jeunesse :* Assurer une certaine continuité d'intervention des jeunes plus à risque (dans un contexte de mouvance des intervenants).

- **Avec les services policiers :**
 - Supporter et assurer un suivi de l'ensemble des dossiers au niveau des plaintes sous entente multisectorielle (voir s'il y a récidives des agressions par les mêmes individus, même façon de faire prend place)- recenser quand on a les mêmes individus, les mêmes adresses ou les mêmes Modus Operandi.
 - En lien avec les abus, certains individus/informations ne seront pas accusés/retenus mais peuvent tout de même être traités en complémentarité afin de dépister le développement de réseaux délinquants;
 - Aider à prioriser les interventions à faire sur le développement de ces réseaux, coordonner les actions et planifier les interventions/partenaires à ajouter.

- **Auprès des partenaires externes** (intervenants psychosociaux scolaires, communautaires, CLSC, etc.);
 - Avoir accès aux conseillers dédiés à la problématique de l'exploitation sexuelle du Centre jeunesse;
 - Offrir du support, des conseils et de l'accompagnement aux intervenants confrontés à la problématique;
 - Colliger l'information rapportée par les intervenants sur les activités criminelles des **tiers** (noms, surnoms, types d'activités, endroits)- en respectant les règles de la confidentialité;
 - Évaluer le risque d'implication dans les réseaux délinquants (par les fréquentations, les opportunités et autres facteurs de risque plus personnel aux jeunes);
 - Conseiller et prévoir des interventions en fonction du niveau de risque, ajouter des services s'il y a lieu;
 - Supporter les interventions et se réajuster au besoin.

Afin de favoriser la concertation entre divers partenaires, nous aimerions ramener une prémisses : soit la nécessité d'avoir un **coordonnateur dédié** à cette concertation. Le choix du coordonnateur devrait être fait en fonction des valeurs et qualités suivantes :

1. **Leadership :**

1.1. Le coordonnateur qui n'a qu'un pouvoir restreint devra jouer un rôle primordial afin de convaincre tout le monde de rester engagé. Une personne patiente, empathique et persévérante prendra le temps de bien expliquer et rallier les partenaires à la cause. Capacité de mobilisation.

2. **Courage :**

2.1. Les problématiques sont de plus en plus complexes. L'orchestration des actions est importante si nous voulons ralentir le recrutement;

2.2. Le manque de financement de la majorité des organismes amène, par moment, une priorisation de la recherche de financement au dépend des actions à

prioriser. Le choix de financer les organismes devra se faire en raison des besoins du territoire et non en fonction d'un partage équitable entre les partenaires.

3. Honnêteté :

Il faut absolument être transparent. Acceptez de parler des faiblesses, des erreurs et des manques, de nous-mêmes ou de notre organisme. Créer un climat de confiance, de remise en question et d'ouverture entre les partenaires. Il faut aussi accepter les différentes façons d'intervenir et les respecter. Chacun a son expertise et il faut comprendre les limites des autres et ne pas empiéter sur leur mandat.

4. Stabilité du coordonnateur de la concertation :

Le financement des concertations sur de longues périodes doit être prescrit. Un minimum de 5 ans doit être considéré en raison de la complexité de la concertation. Nous recommandons de prolonger le financement des concertations traitant déjà l'exploitation sexuelle au lieu d'en créer de nouvelles. Il n'est pas souhaitable d'en créer de nouvelles mais d'y ajouter une intensité de moyens favoriserait la continuité des services offerts.

5. L'entraide et l'accompagnement :

Un organisme expert dans un domaine doit supporter les autres afin que ces derniers développent eux aussi des compétences. Le virtuel aidant à recruter rapidement en dehors des lieux jadis connus (métro, écoles, parcs, etc.), il faut augmenter l'expertise et la connaissance des réseaux sociaux entre partenaires.

6. Être présent dans les plates-formes virtuelles

Les plates-formes virtuelles sont des outils indispensables pour dépister ce qui se passe autour de jeunes à risque. Il faut avoir au moins un partenaire qui fait une vigie et qui partage l'information.

7. Plan d'action

Prévoir un moment pour échanger de l'information afin d'organiser une action concertée. Au travers de la surcharge de travail, la consultation ne se fait pas toujours de façon optimale. Cependant, très souvent en rencontre de concertation, les gens font des liens et constatent avoir eux aussi les mêmes problématiques. (Que ce soit des individus/voitures errant près de l'école ou leur organisme par exemple. D'autres fois, ce sont les mêmes noms d'individu problématique qui sont rapportés aux intervenants ou une tendance quelconque inquiétante. C'est là que la concertation prend son sens et permet l'établissement d'actions communes d'intervention.

Établir un Plan d'action avec objectifs mesurables, aide à garder l'accent sur nos actions.

Au-delà de la coordination, l'importance demeure le dépistage et la rapidité de l'intervention auprès de la clientèle à risque.

B. Dépister :

1. **La connaissance**

1.1. La formation sur la connaissance générale des adolescentes;

1.2. La formation sur la problématique passe par une formation spécifique à l'exploitation sexuelle d'adolescentes.

2. **Le partage** d'informations « terrain »:

2.1. le qui, quoi, où et comment.

3. **Le support d'un conseiller** :

3.1. Avoir un répondant (spécialisé-dédié) avec qui parler des indices que nous observons, se faire conseiller pour valider et orienter l'intervention à faire et par qui; accessible pour tous les intervenants du territoire.

C. Intervenir rapidement, efficacement :

1. **Prévention primaire** : Adresser rapidement les problématiques accélérant l'exploitation sexuelle.

1.1. Prévenir la criminalité et l'implication dans la délinquance en général.

1.2. Prévenir les relations (amoureuses ou amicales) abusives et de pouvoir.

1.3. Valoriser le rôle et l'importance des parents, du lien parent-adolescent.

2. Améliorer la **prévention secondaire**:

2.1. Discuter des solutions, des **moyens d'éviter** l'implication dans les activités criminelles et les relations sexuelles malsaines.

2.2. Valoriser les relations saines, égalitaires et prosociales.

2.3. L'encadrement serré pour voir aux fréquentations, aux activités et aux diverses influences est nécessaire.

2.4. Valoriser les saines relations sexuelles (consentement, exclusivité, etc.)

2.5. Occuper les jeunes, et intensivement pour les 12-15 ans.

2.6. Entretenir et supporter le développement du lien parent-adolescent.

3. Améliorer la **prévention tertiaire**, prévenir la récidive.

3.1. Identifier les jeunes les plus à risque et intensifier les suivis en délinquance et en protection de la jeunesse.

- 3.2. Ne pas nier les avantages, il y a réponse à des besoins. Il faut les identifier et explorer comment on peut mieux répondre à ces dits besoins légalement.
- 3.3. Identifier les facteurs de risque et de protection et y travailler, dont les carences affectives.
- 3.4. Procéder, lorsque requis, à un hébergement spécialisé permettant la réadaptation du jeune. Ce type d'encadrement peut être nécessaire aussi pour les protéger d'eux-mêmes, car certains d'eux ont tendance à vouloir fuir ou faire cesser une souffrance en prenant d'autres risques.
- 3.5. En ce qui concerne les 16-17 ans très actives dans la prostitution, il faut davantage travailler en réduction des méfaits. Ainsi, malgré le fait qu'elles se mettent grandement à risque, il est préférable de les accompagner dans une remise en question que par des interdits.
- 3.6. Comprendre et répondre aux besoins en regard de la fugue : évaluer le risque de fugue et rendre l'intervention prévisible, planifiée et efficace. Pour ce faire, un outil d'intervention est utilisé, soit la Planification de l'intervention en contexte de fugue (PICF) se divisant en trois sections : avant la fugue, pendant la fugue et après la fugue.
- 3.7. Assurer un support et un accompagnement des intervenants responsables des suivis, des interventions en préventions tertiaires. Ces dossiers sont extrêmement difficiles à travailler et le support dédié à la problématique est important.
- 3.8. Avoir une **équipe dédiée et coordonnée pour les ententes multisectorielles** sur les problématiques : de viol collectif commis par des individus impliqués dans des réseaux criminalisés plus ou moins structurés et de risque d'exploitation sexuelle ou d'exploitation sexuelle. Un modèle se rapprochant de la phase 1 de Mobilis, soit investir les réseaux délinquants. Intervenir intensivement le plus rapidement possible et directement sur la délinquance est primordial. Ces jeunes recruteurs, courtiers et proxénètes que nous laissons s'engager de plus en plus dans la criminalité, finiront par développer une capacité criminelle très élevée et organisée.

À noter : toutes les recommandations faites en prévention secondaire (plus haut) sont reportées ici, mais en les intensifiant.

Deuxième question : Comment s'assurer du continuum de services pour les victimes, lorsqu'elles atteignent l'âge adulte?

Prémisse et constat : les jeunes suivis par le Centre jeunesse depuis plusieurs années ne veulent souvent plus d'aide ou de suivi à l'arrivée de leur majorité. Ils veulent une « pause d'intervention » et nombreux sont ceux qui refusent les références ou la poursuite d'aide.

Toutefois :

- PQJ est un excellent exemple de programme offert à une clientèle vulnérable, soit un suivi de 3 ans à partir de 16 ans. Les éducateurs poursuivent l'accompagnement au-delà de la majorité des jeunes. Nous croyons que plus les services sont dédiés, engagés et sensibles aux particularités de cette clientèle, mieux les jeunes exploités seront accompagnés. Régulièrement, les jeunes remettent en question leur suivi et souvent en début de rencontre, ils refusent de parler de leurs difficultés. Les intervenants du Centre jeunesse ont l'habitude avec ce genre de réaction et ils persévèrent, même parfois malgré le manque de respect à leur égard. La résistance de cette clientèle au changement est très grande, mais en ne répondant pas au contenu (résistances, insultes, etc.) les jeunes embarquent et adhèrent à leur suivi. Il faut cependant être prêt et vouloir travailler avec ceux-ci. Nous sommes donc confrontés par des partenaires qui nous disent, « elle ne vient pas, elle n'appelle pas, elle n'est pas volontaire ».

En plus de connaître les particularités de cette clientèle, il faut valoriser les jeunes, leur faire vivre du succès et répondre à leurs besoins. Il faut aussi accepter qu'ils aient une relation utilitaire avec nous au départ. Ça prend du temps pour que le lien se crée et que l'habitude de fréquenter une ressource ou un service soit installée. Ces relations utilitaires exigent un budget pouvant répondre aux besoins d'activités, repas, sorties, etc. Peu d'organismes arrivent à justifier des actions envers une jeune qui ne veut pas de suivi alors qu'ils ont une liste d'attente de clients volontaires. Ainsi, un organisme responsable, sensible à une clientèle moins volontaire est plus indiqué. Le programme PQJ sert aux jeunes et aux organismes à faire le relais suite à l'atteinte de la majorité. Parfois, l'éducateur ne peut pas faire le relais rapidement à la majorité, mais il travaille la motivation du jeune. Soulignons l'importance de faire le réseautage avant l'arrivée de la majorité.

- Les enjeux de la confidentialité amènent une complexification et un ralentissement au continuum de service et au partenariat par moment. Il faut l'accord du jeune pour le référer ou l'accompagner dans les

organismes. Nous pouvons y arriver lorsque nous sommes, encore une fois, dédiés et engagés auprès de cette clientèle. Une bonne stratégie pour la référence vers nos partenaires est lorsque les éducateurs font leurs activités chez nos partenaires communautaires. Ainsi, lorsque l'accord est donné par les jeunes, il est avantageux de faire les activités directement dans les ressources communautaires offrant des services aux 16-25 ans. Régulièrement, ce type d'accompagnement est fait en individuel, mais il est également possible de le faire avec plusieurs jeunes à la fois, entre autres pour participer à des activités de cuisine, arts, sports chez nos partenaires. Supporter la participation par le biais d'éducateur-accompagnateur dans le milieu aide à créer une habitude de participation. Certains de nos jeunes ne les fréquenteront pas s'ils ne sont pas accompagnés. Il faut aussi tenter le plus possible de normaliser les activités et occupations du jeune, voir même les exposer le plus possible à des jeunes prosociaux.